

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 12 (1874)
Heft: 50

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182955>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vous avez prouvé par la justesse de votre tir et de votre coup d'œil que vous n'avez pas dégénéré de vos ancêtres, et si les rois et leurs hordes sanguinaires tentaient de souiller de leurs pas le sol sacré de la patrie, ils trouveraient que le républicain armé de sa carrrrabine est invincible. Vive la patrie ! — Tonnerre d'applaudissements.

La parole est à Scévola.

Messss...sieurs, j'ai l'honneur de proposer à votre approbation le programme des études et des recherches que votre commission devra faire dans le courant de l'année. Ce programme est très étendu, très complet, mais il n'est pas au-dessus des forces, de l'intelligence et du dévouement de cette noble assemblée.

Les études devront porter sur :

1. Canons Krupp, moyens de s'en servir ;
2. Sauce aux tomates, ses effets sur l'organisation ;
3. Recherches sur les maladies des hannetons ;
4. Système Darwin ;
5. Atrophie de l'organe caudal chez les bimanes ;
6. Convient-il d'envoyer une délégation pour saluer Vénus à son passage ?
7. Phylloxera vastatrix, moyen de le combattre.

A ce nom de phylloxera, les Faisans se lèvent, trépignent, gesticulent, hurlent, et

De Jupiter la voix est méconnue.

On dit qu'on a vu même en ce désordre affreux
Un dieu qui, d'aiguillons, etc., etc.

Leur fougue impétueuse enfin se ralentit.

Et Coclès put discuter le programme.

(A suivre.)

Phelippe l'intrépidou.

N'est pas tot plliési d'étrè dein lé z'autorità, sur-tot po lé z'inspetteu dâo bétail, du que n'ein cliaa maladi dâi vatsès que diant la peneumonie, que l'est on n'espèce dè surlangue que fâ destra dè mau per tsi no, qu'on a età d'obedzi d'einvouhî onna compagni dè vortigeu à la frontière, po [fèrè] botsi on bocon cliaa maladi.

Lou governèment a du sè budzi on pou po fèrè surveilli lè z'étrabliou on pou per tât, mimameint que l'a dèfeindu lè fairès âi bitès, po cein que cliaa surlangue sè ramassè, et tot cein baillè onna besogne et onna couson dè la metsance âi z'inspetteu, que-ma fâi ne sant pas adi à noce.

Phelippe l'intrépidou, qu'est ion dè cliaa z'hom-mou d'autorità, et on tot bon, a dû allâ à Losena po fèrè savâi âo governèment et âi z'hom-mou dè la santé cein que l'ein est dè cliaa surlangue, et quand l'ant z'u fini la séance, lè z'u gotâ lou novi ein dèvesein dè çosse et dè cein avoué on part dè ses collègues, aprè quiet lè z'u preindrè lou tsemin dè fai po allâ tant qu'à Romont, du iô n'a pas mé dè duè z'hâvrès po allâ à l'hotô.

Quand ye fut dein lou vagon, ye se mette à re-peinsâ à tot cein que l'avâi de à cliaa Monsu dè la capitâla, et binstout ye coumença à dondâ (kâ cé

bougro dè novi vo z'éterti onco vito) se bin que quand lou train arrevâ à Romont, noutron Phelippe rêvâvè vé séquestre, modze, conseil dè santé, surlangue, certificat, gouvernèment, peneumonie, rapport et tant d'autrè z'affèrès que ma fâi ye resta su son banc et que traça pllie llien. On pou aprè ye sè reveillè :

— Yo sein no, que dit, sein no binstou à Romont ?

— Ho ! à Romont, ne vein arrevâ à Fribor, qu'on l'âi dit.

— Ah ! bin stace est bouna, pensa l'intrepidou, que ne savâi pas què sè derè et que n'eût rein d'autro à fèrè què dè dècheindrè à Fribor et dè pahî cein que l'appelant lou supplément. Noutron malin corps volhie renasca et dèmanda lou chef dè gâra po tatsi dè s'esquivâ dè pahî, vu lou malheu que l'âi étai arrevâ, mâ lou chef ne volhie rein ourè. Adon noutron Phelippe sè fote ein colère et l'âi dese avoué sa grossa voix :

— Ye su l'inspetteu dè G..... dein lou canton dè Vaud ; yè età convoquâ à Losena pè lou Conseil dè santé ; mè faut onna déclarachon coumeint quiet vo m'âi amenâ ice et vo z'allâ mè ramenâ à Romont tot lou drâi, oudè-vo ?

— Tot balamenet ! tot balamenet ! m'n'ami ! répond lo chef. Youïo prâo que vo z'âi bouna voix et que lou canton dè Vau a dâi crâno z'inspetteu, ma ne dussant pas drumi dein lou train, et po vo ramenâ à Romont, on vo minèra dèman, se vo pahî voutra plliace, mâ po sta né, nix !

Ma fâi Phelippe dut sè resoudrè à restâ lé, et ein s'ein allein vouaiti per avau la vela po l'âi cutsi, se peinsâva : ète portant possibllio ! et ein djureint onco on iazo, ye se mette à boèlâ : — A Fribor ! meleïon dâo diabllio ! por mè ne sarâi rein ; mâ l'est mon pourro frârè, que m'atteind à la gâra dè Romont, avoué *lou rosset* !

La *Tribune du peuple* vient de publier une intéressante étude sur les *voies de communication*, à laquelle nous empruntons les détails qui suivent :

Si nous reportons nos regards jusque dans l'antiquité la plus reculée, nous voyons les historiens faire mention des grands ouvrages entrepris par les différents souverains, pour faciliter les communications entre les provinces de leur empire. En Grèce, c'était un soin digne des souverains magistrats de chaque république de tenir les chemins en tel état que le peuple y pût passer sûrement et commodément. Les Lacédémoniens attribuaient cette charge à leurs rois. Les Romains crurent faire honneur à Auguste en élisant curateur des grands chemins des abords de Rome. Ils avaient sillonné leur vaste empire de magnifiques chemins, dont la plupart étaient pavés avec de grandes dalles reposant sur des lits de cailloux et de mortier. Un assez grand nombre de ponts avaient aussi été construits pour le passage de leur armée.

Après la conquête des Gaules et de l'Helvétie par Jules César, les Romains sillonnèrent ces territoires de plusieurs voies militaires. Mais à partir du milieu du III^e siècle de l'ère chrétienne et durant cette longue période où, sous les invasions barbares, s'accomplit la ruine de l'ancienne civilisation, l'usage et l'entretien des voies romaines tombèrent en oubli,

et dès le VIII^e siècle la plus grande partie des voies romaines avait complètement disparu ; elles avaient été envahies et recouvertes par la végétation parasite qui s'attache à toutes les ruines, et même, en quelques endroits, par d'épaisses forêts.

Les Xe, XI^e et XII^e siècles ne nous ont laissé aucun témoignage écrit sur l'entretien des voies publiques de l'occident de l'Europe ; mais il est facile de conclure de ce silence même, ainsi que de l'histoire de cette malheureuse époque, ce qui était advenu. L'anéantissement graduel du pouvoir central, l'usurpation des droits régaliens par les seigneurs féodaux, l'état de guerre permanent d'une seigneurie à l'autre, l'anarchie universelle ont fait disparaître les relations communes, anéanti le commerce général et détruit ou laissé périr la viabilité des grands chemins... Bientôt, à l'exception des avenues de quelques châteaux et des chaussées aux abords de quelques villes, il ne resta guère que des voies locales, tracées comme au hasard par les pas du serf cultivateur et de ses bêtes de somme, les roues de ses chariots, et l'équipage du seigneur allant en guerre avec ses vassaux.

Et pourtant, la circulation entre les divers Etats de l'Europe, et même entre les diverses provinces d'un même Etat, ne fut jamais complètement interrompue : seulement les rares chemins qui subsistaient à cette époque étaient dans le plus triste état. Pas de chaussée, pas de pavés ; c'était la terre nue. A peine praticables durant la belle saison, ils devenaient complètement impraticables pendant l'hiver. Enfin, ces chemins, auxquels on ne faisait jamais aucune amélioration, s'arrêtaient au bord des rivières, qu'il fallait franchir au moyen de bateaux.

Les quelques pèlerins et les rares marchands qui s'aventuraient à travers ces voies détestables étaient en outre obligés de payer des *droits de passage* sur le territoire des diverses seigneuries traversées. Ainsi, comme la France et l'Allemagne étaient alors morcelées en une infinité de petites seigneuries, il fallait à chaque instant délier les cordons de sa bourse pour payer ces droits de passage. Quelquefois, les marchands avaient des ressources, usaient de ruse pour s'affranchir de ces droits exorbitants. Ainsi, par exemple, il est un proverbe français bien connu : « Quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois font cent bêtes. » En voici l'origine : il y avait en Champagne des péages établis sur les troupeaux de moutons ; mais le droit était dû pour chaque centaine de moutons, et non pour chaque tête du bétail. Alors, qu'avaient fait de malins Champenois ? Ils avaient réduit leurs troupeaux à quatre-vingt-dix-neuf moutons ; de sorte que lorsqu'ils arrivaient au bureau de péage, ils n'avaient rien à payer. Mais, un jour, le seigneur se fâcha, et dit : « Le compte est mal fait ; vous oubliez le berger ; quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois font cent bêtes. » Et il fallut payer le droit.

Vers la fin du VII^e siècle, on peut déjà constater l'intérêt qu'éveille le rétablissement des communications. On s'occupe d'abord des ponts, puis des *chaussées et passages* ; c'est-à-dire des portions de chemins formées en *levées* pour aboutir aux ponts, ou établies pour franchir des passages difficiles et notamment des terrains marécageux.

C'est en 1184 qu'on commença, pour la première fois, à *paver* les principales rues de Paris. A peu près vers la même époque, on voit se fonder une association de religieux ayant pour objet d'établir des ponts. Cette association prit le nom de *frères pontifes* (pontife signifie ici faiseur, constructeur de ponts) ou *frères du pont*. Ils commencèrent par établir des hospices auprès des principaux passages des rivières, où ils prêtaient main-forte aux voyageurs que l'on rançonnait surtout dans ces endroits-là. Des quêtes nombreuses leur ayant ensuite procuré des fonds considérables, ils se trouvèrent en état d'élever des ponts sur les grandes artères.

Cet ordre des frères pontifes était déjà dans tout son éclat au commencement du XIII^e siècle. Ils ont construit un assez grand nombre de ponts dans diverses parties de la France. — Chose curieuse, les frères pontifes étaient quelquefois aidés par des confréries de femmes dans leurs travaux. C'est ainsi qu'un historien du XIII^e siècle nous dit que pour le pont du *Saint-Esprit*, sur le Rhône : « les frères qu'étaient et

bâtissaient ; les sœurs aidaient les ouvriers par des travaux analogues à leur sexe et soignaient les malades. »

THÉÂTRE

Nos artistes, que nous avons suffisamment vus à l'œuvre pour juger des qualités et des défauts de chacun d'eux, obtiennent, en général, des succès qui ne sont contestés que par des personnes qui croiraient manquer d'esprit si elles ne faisaient de la critique bien ou mal fondée, estimant qu'il est trop vulgaire d'applaudir avec le commun des mortels. Nous ne voulons pas dire par-là que nous ayons sur notre scène des artistes parfaits ; notre petite ville et nos ressources ne nous permettent pas d'aspirer à un tel privilège ; mais ce qu'on doit reconnaître, c'est que la troupe de M. Vaslin est bien dirigée et fort capable. La manière dont elle s'est acquittée de la représentation d'*Adrienne Lecouvreur*, l'un des chefs-d'œuvre du répertoire français, où l'action continue et palpitante ne peut être soutenue que par de vrais talents, en est une preuve éloquente.

Evidemment, quelques artistes pourraient donner lieu à bien des observations ; mais quand nous les voyons consciencieux au travail et s'efforçant de bien faire, nous pensons que tant qu'ils ne tombent pas dans de trop grosses fautes d'interprétation, les encouragements atteignent mieux le but que la critique.

Jeudi, l'*Elé de la St-Martin* a mis toute la salle en gaité. M. Montlouis s'est acquitté de son rôle en comique excellent ; tout dans son jeu et sa manière de dire était naturel et finement étudié. M^{me} Gaillard, qui l'a si bien secondé, n'a fait que nous donner une nouvelle preuve de son talent à nuancer et à rendre avec une remarquable délicatesse les situations où dominent les tendres sentiments et les émotions de l'âme. M. Fernand nous a fait plaisir. L'emploi dont ce jeune artiste est chargé demande à la fois de la souplesse, de la grâce, une diction correcte, une tenue digne, tout autant de qualités fort difficiles à réunir ; mais ses efforts pour y atteindre nous font bien augurer de son avenir.

La *Gardeuse de dindons* a été un petit triomphe pour M^{me} Basta, si entraînant par la volubilité, la netteté de son débit, et le charmant brio de son jeu toujours juste et sûr.

Les autres artistes ont fait ce qu'il était possible de faire dans cette pièce, où tout est invraisemblable, où l'auteur n'a eu en vue qu'un seul rôle, un seul caractère.

Demain, dimanche, deuxième représentation d'*Adrienne Lecouvreur*.

Un conseiller nous disait l'autre jour, en parlant de l'ouverture de la session de novembre : Notre première séance ne commence qu'à midi ; elle est le plus souvent terminée à 2 ou 3 heures, on n'y fait presque rien, et, franchement, je crois qu'on pourrait facilement la supprimer.

Ceci nous rappelle la réponse d'un médecin de Lausanne qui avait conseillé à l'une de ses clientes une cure d'eau d'Evian :

« C'est curieux, Monsieur le docteur, disait la dame en question, le premier verre de cette eau me pèse tellement à l'estomac que je ne crois pas pouvoir continuer... le second verre alors... je le supporte très bien. »

— La difficulté est facile à résoudre, répliqua le docteur : jetez le premier verre et ne buvez que le second. »

L. MONNET.